

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier des techniciens et techniciens supérieurs de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 12 octobre 2011, modifié, fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès au premier et deuxième grade du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

VU l'arrêté du 12 novembre 2012 fixant la composition du jury et des modalités d'organisation des examens professionnels permettant l'accès au corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitalier (premier et deuxième grade) (JO du 21 novembre 2012).

Considérant l'avis d'ouverture de l'examen professionnel par voie de liste d'aptitude de Technicien Supérieur Hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 8 septembre 2025, en vue de pourvoir 1 poste dans la spécialité « Travaux conduite d'opération ».

DECIDE

**ARTICLE 1<sup>o</sup>** : Le jury de l'examen professionnel par voie de liste d'aptitude de Technicien Supérieur Hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 8 septembre 2025, en vue de pourvoir 1 poste dans la spécialité « Travaux conduite d'opération », est fixé comme suit :

- **Monsieur Stéphane FERRARI, Président**, Directeur Adjoint en charge des Travaux, Direction des Travaux, du Biomédical, de la Sécurité Incendie et de la Sureté (DTBIS), CHU de Montpellier,
- **Monsieur Christophe MOTOS**, Ingénieur, Responsable des Ressources Techniques, Direction des travaux, des investissements, des ressources biomédicales et techniques, CH de Narbonne,
- **Monsieur Pierre BERTOMEU**, Responsable, Direction des Ressources Matérielles, CH Bassin de Thau,
- **Monsieur David BOUISSET**, TSH 1<sup>ère</sup> classe, Services Techniques, CH de Béziers,
- **Madame Mélanie PICARD**, Directrice déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques, Lycée des métiers de l'Eco-Construction et du Bâtiment Léonard de Vinci

**ARTICLE 2<sup>o</sup>** : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 4 août 2025

P/ La Directrice Générale et par délégation,

Directrice Adjointe en charge du Pilotage RH  
et des Organisations

Pascale CUBERES

